

Mission sans frontières



Près de 94% des 422 000 vols de ligne ou charter enregistrés en 2007 en Suisse provenaient de l'étranger ou s'y rendaient. Preuve s'il en est que le trafic aérien est un secteur d'activité internationale. Aucun autre domaine, mis à part les télécommunications, n'a autant façonné les échanges mondiaux. L'aviation a ainsi aussi contribué à l'apparition de nouvelles expressions comme le «village global». De par le caractère planétaire de ses activités, l'aviation est un des secteurs où la réglementation internationale est la plus poussée, sur les plans technique et opérationnel, bien sûr, mais aussi de plus en plus, sur les plans économique et environnemental. Spécialement pour un pays comme la Suisse, qui, en raison de sa structure économique et sociale, est tributaire de bonnes liaisons avec l'Europe et le reste du monde, le cadre général régissant l'aviation n'est pas anodin.

Collaborer au niveau international

Traditionnellement, l'OFAC a toujours joué un rôle actif sur le plan international. Cet engagement se reflète dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique aéronautique. La Suisse figure par exemple au nombre des pays qui ont fondé en 1990 les Autorités conjointes de l'aviation civile en Europe, les «Joint Aviation Authorities». Cet engagement de la Suisse au niveau institutionnel et technique lui a ainsi permis de faire valoir ses spécificités – par exemple celles liées à sa topographie – lors de la conception de nouvelles normes communes. Aujourd'hui, l'AESA, l'Agence européenne de la sé-

curité aérienne mise sur pied par l'UE, a repris la plupart des missions des JAA.

La Suisse participe à l'AESA depuis décembre 2006. Elle siège au conseil d'administration de l'agence sans toutefois disposer officiellement du droit de vote, puisqu'elle ne fait pas partie de l'Union européenne. Ses délégués assistent aux séances et participent aux débats, ce qui procure un accès à des informations importantes et permet de défendre le point de vue de la Suisse. En collaborant au sein de divers groupes de travail, l'OFAC dispose d'une influence directe au niveau des experts, notamment lorsqu'il s'agit de définir des normes et des règles nouvelles.

La Suisse applique cette méthode – qui consiste à utiliser les canaux institutionnels mais aussi informels – également au sein d'autres organisations internationales dont elle est par contre membre à part entière. L'OFAC s'engage par exemple au sein de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) au niveau de l'assemblée des directeurs généraux comme au niveau de groupes de travail ad hoc dans les domaines de l'environnement, de la réglementation, des mesures de sûreté et dans le secteur de la facilitation des passagers. L'office est également actif au sein de la direction de l'organisme de régulation des services de navigation en Europe (Eurocontrol) et dans diverses instances dans le cadre desquelles collaborent ses experts.

A l'échelon mondial, la Suisse est aussi membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Depuis l'automne dernier, un représentant de l'OFAC siège au Conseil de l'OACI, organe exécutif de l'organisation formé de 36 Etats. La Suisse, dont le mandat est limité à 2010, y représente un groupe de pays (comprenant hormis la Suisse, l'Autriche, l'Irlande, le Benelux et le Portugal). Le Conseil de l'OACI a le pouvoir de définir et d'intégrer à la réglementation des normes et pratiques recommandées à caractère technique ou opérationnel applicables à l'aviation dans le monde entier.

Sur la scène mondiale aussi, la Suisse met l'accent sur l'environnement: elle participe par exemple au Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques (GIACC), qui est chargé d'élaborer un plan d'action pour lutter contre les effets négatifs du trafic aérien sur le climat. Dans le domaine technique, les experts de l'OFAC collaborent dans les organismes qui proposent de nouvelles normes environnementales pour la certification et l'exploitation des aéronefs.

Participer à la redéfinition du ciel européen

Hormis l'AESA, il est un autre projet de l'Union européenne dans lequel la Suisse est engagée: le Ciel unique européen (Single European Sky, SES). Un projet qui a pour but la gestion sûre et efficace d'un trafic aérien appelé, si l'on en croit les prévisions, à croître de manière exponentielle au cours

des deux prochaines décennies. Outre la mise en place de nouveaux systèmes techniques, le réaménagement de l'espace aérien constitue le cœur de ce projet. Alors qu'aujourd'hui, le découpage de l'espace aérien est fonction de frontières nationales, il sera déterminé à l'avenir par les flux de trafic avec la constitution de blocs d'espace aérien fonctionnels (FAB). Ces derniers recouvrant plusieurs pays possèdent la taille critique nécessaire pour assurer la circulation aérienne.

L'un de ces FAB, le FAB Europe Central dont les limites empiètent sur les territoires belge, allemand, français, néerlandais, luxembourgeois et suisse, commence à prendre forme. Une étude de faisabilité, censée établir les avantages et les inconvénients de cet espace aérien commun au centre de l'Europe, est en cours jusqu'à mi-2008. L'OFAC, de même que les cinq autres autorités aéronautiques nationales, est fortement impliqué dans ces travaux menés par les prestataires de services de navigation aérienne. Si l'étude s'avère positive, il appartiendra à ces autorités de créer le cadre institutionnel de la mise en œuvre technique et opérationnelle du projet.

